

REUNION DU 12 10 2012 A LA MAIRIE DE LA TRANCHE SUR MER

OBJET réflexions sur l'évolution des mouillages dans l'anse du Maupas

Participants

Municipalité Serge Kubrick Dominique Gonot Christian Danigo Jacky Gauthier Jacques Flatin

Vendée marine Alain le Guelt

Marine service Laurent Daloyau

CNT jean pierre Guitton

AMP Jacques Flatin Daniel Jus

En 1997 il y avait 232 mouillages accordé par arrêté préfectoral

En 2006 on est passé de 232 à 296 mouillages sans accord de l'administration

Pour 2012 dans le cadre du renouvellement de l'arrêté, la municipalité a demandé de passer de 296 à 350 mouillages

La réponse écrite de la DDTM, la police de l'eau, est non pas de passer à 350 ni même de rester à 296 encore moins de rester à 232 mais plutôt de se contenter de 200 places de mouillages dans l'anse du Maupas avec une restriction de 25% des corps morts pour les visiteurs

Les raisons invoquées étant la répercutions des mouillages sur l'environnement, les fonds marins, la pollution, le transit de sable, incidence sur les oiseaux, etc., etc., etc.....sans oublier de parler de Natura 2000 qui bloque toutes les actions

De ce fait les autorités administratives ont demandé à la commune de fournir une nouvelle organisation des mouillages

En 2012 235 conventions de mouillage ont été signées, 23 corps morts pour visiteurs étaient mis à disposition et 7 corps morts étaient réservé aux professionnels du nautisme

SOIT 265 EMPLACEMENT ETAIENT NECESSAIRES EN 2012

de plus 30 corps morts étaient inutilisables du fait de l'ensablement

POUR REpondre AUX INJONCTIONS DE L'ADMINISTRATION ET REpondre AUX BESOINS DES NOUVEAUX UTILISATEURS ET AUSSI REpondre AU DEVELOPEMENT ECONOMIQUE DE LA STATION

La commune propose une étude de port à sec géré par la commune ou par un acteur économique tranchais ou autre

De mettre en place une optimisation des mouillages en reprenant à son compte les lignes de mouillage comme pour les visiteurs aujourd'hui

Cela suppose implicitement une révision de la politique tarifaire incitative pour les mouillages égaux ou inférieurs à 1 mois

Une solution rapide et peut être la moins contraignante serait de proposer aux détenteurs de semi rigide une place à sec au moins pendant la haute saison de juillet et août (à ce jour 22 semi rigides sont ancrés dans l'anse du Maupas

En ce qui concerne le lieu de stockage des bateaux à sec une zone tampon pourrait être installée derrière le plan d'eau et une zone principale sur un terrain situé derrière MR BRICOLAGE d'environ 5 hectares

Il sera aussi étudié la possibilité de mettre une navette entre la plage et les bateaux pour transporter les marins qui le souhaitent (plage d'ouvertures, quel service, coût ????)

En plus le ponton va devenir propriété de la commune ; il est classé port marchand du fait de la navette inter îles et à ce titre monsieur le maire évoque la possibilité de mettre un ponton flottant pour faciliter les embarquements des plaisanciers en bout de ponton

La commune envisage d'envoyer rapidement un questionnaire à tous les utilisateurs de mouillages pour demander leurs habitudes d'utilisations des bateaux

Afin d'en tirer quelques lignes de solution acceptable de gestion des corps morts en haute saison

Le maire a demandé si les professionnels du nautisme présents étaient preneurs de la gestion du port à sec et a précisé que si la réponse était négative il sera demandé à d'autres intervenants extérieurs

Il a été demandé aussi aux professionnels du nautisme s'ils étaient intéressés par la gestion de la navette plage bateau aller et retour et apparemment les professionnels ne sont pas intéressés et laissent cette organisation à la commune

Commentaires des participants

D'une manière générale quelque soient les solutions étudiées et acceptées par l'administration, reste le problème des embarquements et débarquements sécurisés pour les personnes et les bateaux

Monsieur le maire nous a clairement indiqué qu'il est impossible d'avoir un embarquement sécurisé à la Tranche sur mer et qu'il faudra comme depuis 20 voir 40 ans mettre du cœur à l'ouvrage pour affronter la houle car rien ne peut être fait de mieux que ce qui existe en ce moment

Par contre cela ne remettrait pas en cause le projet d'aménagement de la cale telle qu'elle a été présentée à l'assemblée générale de l'AMP

Les professionnels et l'AMP ont fait remarqué que :

Aux sables d'Orlonne on a augmenté le nombre de place du port de loisir, et on a créé un nouveau port de loisir dans le port commercial ces dernières années sans trop de difficultés

A port Bourgenay la redistribution des pontons a permis d'augmenter le nombre de place

A Jard sur mer il a été construit des pontons en eau profonde pour 180 place sans enlever une place aux corps morts avec en plus des centaines de tonnes de rochers pour consolider la digue qui dispose aussi d'un passage bétonné

Je ne parle pas des milliers de m³ de sables qui ont été enlevés pour creuser le port en eau profonde

Il est question aussi après le désastre Xynthia de créer un port à la Faute ou l'Aiguillon !!!!

Et dans le même temps

Il est demandé à la commune de La Tranche sur mer de perdre une partie des corps morts qui existent,

Il est interdit de mettre un seul rocher sur les 14 km de rivage

On trouve l'idée de rehausser le rocher de l'Aunis aberrante car fantaisiste puisque l'on ne peut pas prouver scientifiquement son érosion.... !!!

On refuse de remettre les pieux en face du pavillon de l'Aunis alors que ce ne serait que de l'entretien de ce qui existait

En un mot rien n'est possible à la Tranche sur mer car nous sommes frappés par Natura 2000 et son cortège de restrictions

En plus il faut trouver des solutions sans se préoccuper de la sécurité des plaisanciers et sans tenir compte des coûts supplémentaires engendrés.... !!!!

Je vous laisse le soin de voir ou est l'erreur ; différence de traitement avec les communes voisines et de vous faire votre propre opinion sur les raisons de ces refus successifs

Conclusions

Cette réunion avait pour but de nous informer sur les solutions que la mairie prévoit de mettre en œuvre pour satisfaire l'administration et assurer un développement économique nautique dans la commune

De demander aux professionnels concernés s'ils voulaient prendre en charge la gestion de recueillir les observations des usagers

Et a permis au Maire de nous confirmer qu'en l'état actuel rien ne pourra être fait pour nous protéger de la houle dans l'anse du Maupas ... Qu'on se le dise ?

Réflexions des membres de l'AMP à la suite de la réunion du CA du 13 10 2012

Dans une période de récession économique générale, se priver d'accueillir des nouveaux plaisanciers, quitte à leur proposer des solutions difficilement réalisables avec des surcoûts non négligeables, nous paraît être une aberration

Alors que la demande de 350 corps morts dans l'anse du Maupas avec une sécurisation des embarquements est la meilleure solution sécuritaire et économique pour tous les acteurs concernés

Notre association n'a pas changé sa position et ses demandes

Le secrétaire

Daniel JUS

le président

jacques FLATIN